



Chevroux NOUVELLES

Mamans de jour

Mère d'accueil, un métier comme les autres

Des cours préparatoires et de formation continue revalorisent ce qui apparaît de plus en plus comme une profession. Mais la rémunération ne suit pas.

Développement constant :

- ▶ **En 1996**, les demandes de prise en charge par des mères d'accueil concernaient 2814 enfants. Cette demande s'est développée ainsi: 1997: 2857; 1998: 3206; 1999: 3562.
- ▶ **2857 enfants** (valeur théorique à 100%) étaient effectivement gardés au début 2000.
- ▶ **Elles étaient 1400 mamans** de jour agréées au 1er janvier 1999 et 1428, une année plus tard.
- ▶ **Deux modes** de paiement. L'un voit les mères placeuses régler de la main à la main la mère d'accueil. Le second introduit un prix en fonction du revenu de la famille placeuse. Une caisse centrale gérée par l'Association d'entraide familiale reçoit d'eux le montant correspondant au revenu des parents placeurs. Elle restitue aux mamans de jour le prix horaire fixé (entre 3 fr.50 et 4 fr.). Dans ces cas les communes prennent en charge le déficit du réseau régional de mères d'accueil.
- ▶ **Il y a 34 réseaux** dans le canton.

Suite page 2

Vous désirez accueillir un enfant,

Vous cherchez une maman de jour,

Alors, contactez-nous au Tél. : 026 / 660 63 59

Vous désirez accueillir un enfant :

- ◆ Vous aimez les enfants
- ◆ Vous avez du temps libre
- ◆ Vous êtes maman ou grand-maman ou vous pouvez justifier d'une expérience avec les enfants
- ◆ Vous désirez ouvrir votre foyer à d'autres enfants.

... Alors ...

Venez rejoindre le Service mamans de jour de votre région et accueillez un ou plusieurs enfants à la journée.

Le nombre d'enfants est limité à 5 y compris les siens.

Les démarches :

Pour devenir maman de jour je dois

- ◆ Ne pas être à l'assurance chômage (étant susceptible de retravailler bientôt).
- ◆ Etre mère de famille ou pouvoir justifier d'une expérience ou formation dans le domaine de la petite enfance.
- ◆ Produire mon extrait de casier judiciaire ainsi que celui de mon conjoint.
- ◆ Permettre à la coordinatrice de prendre des renseignements auprès du Service de Protection de la jeunesse et lui permettre d'établir son dossier.

Police des constructions

Nous rappelons aux propriétaires que tout projet de construction, même de minime importance, doit être impérativement annoncé à la Municipalité.

PROGRAMME DE LA MANIFESTATION

- 20 h 00 Verre de l'amitié offert par la Commune à ses habitants et aux estivants. Animation avec musique populaire.
- 21 h 00 Formation du cortège (Maison de commune)
- 21 h 15 Partie officielle au Port :
- Introduction par Monsieur Marcel CUANY, syndic
 - Allocution par Monsieur Yves GUIBAN, Conseiller National.
 - Cantique suisse chanté par l'assemblée.

Feu du 1er août sur le lac et grand feu d'artifice

M a n i f e s t a t i o n s - A g e n d a

JUILLET	28 – 29	Voile d'Or - « Cercle de la Voile »
AOÛT	1er	Marché villageois et Fête nationale
	1er	Tournoi de pétanque - « La Chevrotine »
	11 – 12	Régate des vieux bateaux - « Cercle de la Voile » Avec concert de Jazz Dixieland (2 orchestres)
	18 – 19	10 ans de « La Chevrotine » avec bal et soirée country
	25	Guinguette du Faubourg
SEPTEMBRE	16 – 17	Régates de clôture - « Cercle de la Voile » (fondue, soupe aux pois)

Chemins communaux

La Municipalité rappelle aux agriculteurs la teneur du Règlement sur l'entretien des chemins communaux et autres ouvrages d'améliorations foncières en région rurale, à savoir

Il est interdit:

- De labourer les chemins herbés ainsi que les banquettes des chemins en dur (banquette d'une largeur de 75 cm).
- De répandre sur les banquettes du désherbant faisant périr le gazon.
- De tourner les chemins (enchaîner) avec des véhicules lors des labours.
- De mordre sur les banquette avec les différents instruments de préparation du sol.
- De laisser couler sur les chemins l'eau des gouttières, le purin.
- De jeter et d'entreposer sur la chaussée et les banquettes du bois, des déchets, de la terre, des mauvaises herbes et des pierres.
- De faire paître le bétail sur les talus et banquettes des chemins.
- D'apporter aux terrains attenants au chemin une modification de nature à compromettre la solidité de celui-ci ou la sécurité de la circulation.
- De faire à proximité des chemins des fouilles et autres excavations à ciel ouvert, sauf autorisation.
- D'obstruer ou de dégrader des saignées, rigoles, aqueducs, regards et gueules de loup destinés à recevoir et à évacuer les eaux des chemins et des fonds voisins.
- De traîner des bois sur un chemin et de laisser dévaler des bois jusqu'à la chaussée, sauf autorisation.
- De laisser stationner des véhicules sur le chemin ou sur les places d'évitement.
- De laisser des dépôts de matériaux (exceptés les produits agricoles) à moins de 5 m du bord de la chaussée, sauf autorisation. En aucun cas ces dépôts ne doivent masquer la vue dans les courbes et raccordements de chemins.
- De brûler sur le domaine public des sacs d'engrais, matériaux plastiques et de toute autre nature.

La municipalité rappelle qu'une lame est à disposition au battoir.

Conseil général

• *Séance du 14 mai 2001*

Les trois premiers préavis municipaux du millénaire n'ont pas réussi à faire l'unanimité au sein du Conseil général de Chevroux réuni pour l'occasion le lundi 14 mai dernier.

Si la demande de naturalisation de Mlle Michele Santos et la modification du Règlement communal sur la collecte, le traitement et l'élimination des déchets (taxe au poids) ont passé sans autre devant les 59 conseillers présents, le préavis concernant le financement des travaux d'aménagement d'un trottoir avec conduite d'eau potable dans la route cantonale RC 513 a échoué de justesse par 29 NON contre 26 OUI et 4 Abstentions.

L'aménagement de la route principale du village était sans doute le point chaud des délibérations. La présentation du projet par l'ingénieur M. Bertrand Favez, le rapport favorable de la commission d'étude du projet et une première approche par la Municipalité lors d'une séance précédente n'ont pas suffi à faire passer ce projet d'envergure s'élevant à 1'731'000.– francs, mais subventionné à hauteur de 746'000.– francs.

Les nombreuses questions relatives aux aspects tels que ralentissement et croisement sur la chaussée, construction d'un trottoir, financement du projet, ont montré les diverses opinions et le vif intérêt portés à cet objet par les citoyens présents et expliquent le résultat serré du vote.

Dans un proche avenir, la réfection de la chaussée RC 513 (remise à la Commune par l'Etat) et la vétusté de la conduite d'eau s'y trouvant nécessiteront une nouvelle proposition municipale.

Quelques divers ont clos ensuite les débats de l'Assemblée ... mais non les discussions d'après Conseil où il était fortement question de trottoirs !

• *Séance du 18 juin 2001*

Moins d'une heure a suffi au Conseil général chevrotin de lundi dernier pour régler ses affaires printanières.

Parmi celles-ci, l'adoption des comptes 2000 qui n'ont soulevé aucune question particulière. Le compte communal de fonctionnement se montant à plus de 3'000'000.– de francs avec un excédent de produit de 4'011.– francs ainsi que les investissements passés et futurs ont été commentés par la commission de gestion. Cette dernière s'est plu à relever la bonne tenue des affaires communales et a adressé ses remerciements à la Boursière Mme Rapin ainsi qu'à la Municipalité.

Suite page 4

Deuxième objet à l'ordre du jour, l'adhésion à l'Association ATFC (Appui aux Triages Forestiers Cantonaux) était également acceptée à l'unanimité.

Parmi les diverses discussions qui ont complété ce Conseil, relevons la future participation de la Commune comme invitée au Comptoir de Vallorbe – 3 au 9 septembre 2001 – et la réalisation prochaine d'un Règlement du Conseil général.

La dernière question posée à l'Exécutif voyait ce dernier annoncer 3 départs sur 5 pour la fin de la législature 1998 – 2001. C'est dire si les candidats(tes) municipaux(ales) seront les bienvenus(es) lors des prochaines élections communales de cet automne !

Feu bactérien: présentation cartographique sur Internet

Les mesures préventives engagées dès octobre 1999 ont révélé plusieurs foyers de feu bactérien sur territoire vaudois.

Ainsi 265 communes ont été touchées par une campagne d'arrachage des plantes hôtes autour des sites à protéger, mesure indispensable pour tenter d'en-

raier cette épidémie. Une représentation cartographique de ces données peut d'ores et déjà être consultée sur le site Internet de l'Etat de Vaud
«<http://www.geoplanet.vd.ch> ».

AUTORISATION DE PARCAGE

Suite à plusieurs demandes concernant l'autorisation de parcage, une solution permettant d'identifier les véhicules des citoyens de notre commune a été trouvée.

Une carte d'autorisation de parcage sur la place de parc payante du port sera délivrée gratuitement à chaque habitant de la commune – propriétaire d'un véhicule – qui le demandera.

Cette carte, sur laquelle figurera le numéro d'immatriculation du véhicule, sera disponible dès le 18 juillet 2001 – sur présentation du permis de circulation uniquement – au Greffe municipal, pendant les heures d'ouverture.

"La Passade"

Bibliothèque intercommunale de Missy- Grandcour- Chevroux

Fête ses 20 ans

Il y a plus de 20 ans, se créait un petit groupe de bénévoles constitué de Mme Anne-Lise Pradervand, Louise Michel, Raymonde Oulevey, Georgette Christinat et Suzanne Marcuard pour qui le livre était source de plaisir. Elles décidèrent donc en créant une bibliothèque de le partager avec les habitants de nos trois villages.

Depuis, plus de vingt bénévoles ont soutenu cette aventure, encouragée par les Municipalités et les directions des écoles grâce à leur subvention annuelle.

Par ailleurs, nous n'aurions pas pu ouvrir ce lieu d'échange sans la mise à disposition des locaux par la commune de Grandcour et le soutien de fonds privés.

Afin de fêter cet anniversaire, nous vous invitons à nous rejoindre

le 18 novembre 2001 à Grandcour.

Tout au long de l'année, le comité de la bibliothèque souhaite vous offrir des animations dont voici la prochaine:

Jeux pour les jeunes de 6 ans à 11 ans,

le 8 septembre 2001 à Missy

Retenez cette date où nous "voyagerons" au temps du Moyen-Age à la conquête d'un livre dérobé. La journée se terminera en famille par un barbecue à la lisière d'un bois. Faire évoluer une bibliothèque, c'est aussi élaborer des projets pour investir dans l'avenir comme par exemple l'aménagement des locaux, l'introduction de l'informatique etc.....

Pour mener à bien ces actions, nous vous invitons à rejoindre notre comité en consacrant quelques heures par mois à cette aventure passionnante.

Et enfin, nous vous rappelons que pendant **les vacances scolaires**, la bibliothèque sera ouverte **uniquement**

les lundis de 19 h 30 à 20 h 30

Venez nombreux chercher votre lecture pour l'été.

This document was created with Win2PDF available at <http://www.daneprairie.com>.
The unregistered version of Win2PDF is for evaluation or non-commercial use only.